



3

Un collègue part... et vous récupérez son travail

**Une surcharge durable peut aussi
poser la question de la reconnaissance
du poste**

Dans de nombreux OPH, un départ ou une absence non remplacée conduit à répartir les dossiers entre les collègues restants. Au départ provisoire, cette réorganisation devient parfois durable.

Si vos missions réelles augmentent, votre fiche de poste, votre charge de travail et parfois même votre classification méritent d'être réexaminées. Une responsabilité supplémentaire ne doit pas devenir invisible.



Points d'alerte

- ✓ Missions supplémentaires régulières
- ✓ Autonomie ou technicité accrues
- ✓ Coordination de nouveaux dossiers
- ✓ Aucun ajustement de poste ni de salaire

**Si votre poste a changé, contactez le SNT
pour faire le point sur votre situation !**